



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **13 novembre 2006**

le conseil municipal a pris la délibération suivante :

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit destiné à une étude de faisabilité de logements au centre du village de Vandœuvres

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ouvrir un crédit d'engagement de Fr. 250.000.- pour couvrir les frais et honoraires d'une étude de faisabilité de logements au centre du village.

La dépense est amortissable en 5 ans, la première fois en 2008.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la Commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 21 décembre 2006.

Vandœuvres, le 22 novembre 2006

Le Président du conseil municipal

Maurice TURRETTINI